

ST DENIS, LE 31 MARS 2020



NE LAISSONS PAS LA DIRECTION JOUER AVEC NOS VIES !

La direction adapte le confinement non pas pour préserver la santé de toutes et tous mais pour faire de la production!

Alors que les chantiers ont été progressivement arrêtés depuis le début du confinement, et que le confinement devrait être la priorité absolue, la direction réseau parle aujourd'hui de reprise progressive de la production !

La semaine d'accalmie qu'on a donc connue avec une production au minimum a visiblement servi à la direction pour organiser la reprise.

La direction réseau a pourtant les moyens pour adapter le plan de production aux priorités vitales (notes techniques, dérogations, adaptation des cycles de maintenance, LTV, mesures conservatoires...).

Malheureusement ce n'est apparemment pas le choix qu'elle a fait !

Tout ça dans la désorganisation, un climat anxiogène dû à la situation de pandémie et, à coup sûr, sans que les mesures barrières soient mis en place partout.

L'accident tragique, le 18 mars dernier, sur la ligne Nancy-Strasbourg, rappelle pourtant la dangerosité du métier exercé par les agents de SNCF Réseau.

SUD-Rail a rappelé à la direction qu'il était prématuré et irresponsable d'envisager un retour sur les chantiers.

Le confinement reste le moyen le plus efficace de lutter contre la pandémie d'autant plus que le pic épidémique n'est pas encore atteint !

Les agents en première ligne !

Pour renvoyer rapidement les agents au travail malgré les risques, la direction réseau a fait établir à la va-vite des fiches « gestes métiers » pour soi disant tenir compte des mesures barrières et plus particulièrement le respect de la règle des 1m entre agents.

D'après la direction ces fiches seront évolutives dans le temps, « au fil de l'eau », donc ce sont bien aux agents qu'ils veulent faire tester les fiches et prendre les risques sur le terrain !

En situation normale, les situations de travail et les aléas de chantier font qu'à tout moment la règle des 1m peut ne pas être respectée. Ce risque est encore plus grand du fait du climat anxiogène lié au virus.

Ces fiches sont visiblement faites pour déresponsabiliser la direction puisque ce serait aux agents seuls d'appliquer et de faire appliquer la règle des 1m dans leurs déplacements, gestes métiers etc...

La SNCF a obtenu l'autorisation de l'Etat pour doter les agents qui travaillent en proximité de masques chirurgicaux. Que des masques soient utilisés pour protéger les agents dans le cadre de missions d'urgence, c'est normal. **Mais alors que les masques sont manquants ou rationnés pour les soignants, il est inadmissible que des stocks de masques soient utilisés pour des opérations de production qui ne sont pas de priorité vitale !**

SUD-Rail demande aujourd'hui l'arrêt strict de toutes les opérations non vitales pour la sécurité immédiate des circulations.

Et SUD-Rail demande pour ces opérations vitales que le travail se fasse avec des collègues volontaires.



Plutôt que de chercher à relancer un maximum de chantiers de production, la direction doit au contraire chercher à confiner un maximum de salariés !

Qu'on travaille dans les voies, dans les postes d'aiguillage, dans les centres de supervision, les sous-stations, les EIV, à la conduite des engins ou aux études...

Qu'on soit cheminots ou salarié-es de la sous-traitance, c'est la responsabilité de la direction SNCF de protéger la santé de tous les salarié-es !



PROTÉGEZ-VOUS !

CONSEILS PRATIQUES

La règle première doit rester le droit de retrait (appuyé des droits d'alerte CSE), puisqu'il permet de mettre la direction face à sa responsabilité et l'oblige à prendre des mesures pour l'ensemble des collectifs de travail.

SUR LE TERRAIN: Contactez un délégué SUD-Rail si problème avec vos directions sur tous les points suivants pour appuyer les droits de retrait par des droits d'alerte CSE:

- Mesures barrières non appliquées:
 - ⇒ Absence de lingettes désinfectantes ou gel désinfectants pour nettoyage outils et habitacles véhicules.
 - ⇒ Absence de désinfection des espaces de travail partagés.
 - ⇒ Non application de la distance de 1m entre agents sur les chantiers et aux postes de travail.
 - ⇒ Promiscuité dans les véhicules de service.
 - ⇒ Fiches sanitaires gestes métier inapplicables.
- Agent angoissé à cause de la situation sanitaire (risque pour la sécurité et sa sécurité en situation de travail).
- Doute après contact avec agent infecté ou suspicion d'infection, même si direction dit pas de quarantaine
- Travaux ou interventions non urgents pour la sécurité ou qui peuvent être reportés ou si travaux sur lignes fermées à la circulation.
- Situation de travail à agent seul (pour l'astreinte même chose, elle doit être programmée à 2 agents et avec 1 agent par véhicule. Et ce n'est pas à l'agent d'astreinte d'appeler pour être à 2, la programmation doit le prévoir systématiquement).
- Absence de mesure S9 pour aller dans la voie (accident mortel du 18 03 2020 à Vendenheim).
- Etc.

En l'absence de mesures sanitaires et de sécurité sérieuses et une volonté de la direction de limiter les chantiers aux strictes priorités vitales, SUD-Rail exige que l'ensemble des dirigeant-es respectent l'exercice du droit de retrait des agents .

En cas de pressions ou de menaces contre un collègue, notre syndicat se réserve le droit de poursuivre quiconque ne respectera pas le droit des agents.

Le meilleur moyen de ralentir l'épidémie, dans cette période, est de rester chez soi !

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS

TEL : 01 42 43 35 75

FAX : 01 42 43 36 67

@ : sud.rail.federation@gmail.com

INTERNET : www.sudrail.fr

FACEBOOK : @sudrailofficiel

TWITTER : @Fede_SUD_Rail

Union
syndicale
Solidaires